



## Terrain abandonné en friche

Par **nad58**, le **23/07/2015** à **08:33**

Bonjour,rnrnJ'habite dans la Nièvre.rnAccolé à ma propriété, il y a depuis des années un terrain abandonné et en friche.rnrnJ'ai cherché à acquérir ce terrain afin de l'entretenir, lors de mes recherche, j'ai retrouvé le propriétaire, une agence immobilière située à Clermont-Ferrand, je l'ai contacté par courrier recommandé, le courrier m'est revenu car la société n'existe plus.rnrnDes recherches approfondies avec l'aide d'un notaire ont révélé que cette agence immobilière a été dissoute en 1982 puis radiée du RCS le 16/06/1994 par le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand (source infogreffe.fr) rnrnSur recommandation de mon notaire, j'ai contacté le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, à plusieurs reprises par courrier recommandé à intervalle de 6 mois sans avoir aucune réponse, le dernier courrier envoyé en date date d'environ 1 ans.rnrnJe ne sais plus quoi faire, j'aimerais acquérir ce terrain qui est abandonné depuis toujours d'après mes voisins, soit au moins 30 ans selon eux.rnrnCe terrain abandonné d'environ 1 700m<sup>2</sup> accolé à ma propriété apporte les mêmes inconvénients que de vivre accolé à une forêt.rnrnQue puis-je faire ? Qui contacter pour débloquer la situation ?rnrnMerci de m'avoir lue et merci d'avance aux personnes qui pourraient éventuellement m'aider.rnrnA bientôt!

Par **alterego**, le **23/07/2015** à **09:12**

Bonjour,rnrnFaites effectuer des recherches par un généalogiste.rnrnCordialement

Par **alterego**, le **23/07/2015** à **10:01**

La liquidation de la société ne permet pas de présumer que le terrain soit abandonné comme l'absence d'entretien ne signifie pas non plus qu'il n'ait pas de propriétaire.rnrnnad58 pourrait pousser ses investigations auprès du cadastre. Tribunal de Commerce qui a procédé à un classement vertical des courriers ou Cadastre, elle a tout intérêt à se déplacer.rnrnCordialement